

**Objet : Ouverture de crédits en AP avant vote du budget 2025**

## Décision Municipale

David ATES, Maire de la Commune de Valgelon-La Rochette (Savoie),

- Vu les articles L2122-21 à L2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune,
- Vu la délibération du Conseil Municipal N°2021/01/04 du 12 mars 2021, donnant délégation de compétences à Monsieur le Maire sur la base de l'article L2122-22 26° du Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L.1612-1 et L. 5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux dispositions financières et comptables, dont l'adoption et l'exécution des budgets
- Considérant la nécessité de mandater des crédits en AP avant le vote du prochain budget

## Décide

### Article 1<sup>er</sup>

L'article L.5217-10-9 du CGCT permet au Maire, avant vote du budget, de « liquider et mandater les dépenses d'investissement [...] correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. »

### Article 2

Les dépenses d'investissement gérées en AP (Autorisations de Programmes) concernées sont les suivantes :

Autorisation de Programme : 2024-375 VOIE VERTE		Montant des AP - BP 2024 avec DM	Montant autorisé 2025
<b>Opération n°375</b>			
<b>Chapitre 20</b>	<b>Article</b>	<b>40 000</b>	<b>13 333</b>
Frais d'études	2031	40 000	13 333
<b>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</b>	<b>Article</b>	<b>280 000</b>	<b>93 333</b>
Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	2315	280 000	93 333
<b>Autorisation de Programme : 2024-378 BATIMENT PERISCOLAIRE MUTUALISE</b>			
		<b>Montant des AP - BP 2024 avec DM</b>	<b>Montant autorisé 2025</b>
<b>Opération n°378</b>			
<b>Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées</b>	<b>Article</b>	<b>127 000</b>	<b>42 333</b>
Bâtiments et installations	2041512	127 000	42 333
<b>TOTAL</b>		<b>447 000</b>	<b>148 999</b>

### Article 3

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 lors de son adoption.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 17/01/2025



Le Maire  
David ATES